

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP18-2026 adopté le 25 mai 2026

Règlement numéro <-2026 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin d'ajouter deux (2) adresses à l'annexe des cas particuliers au niveau de la desserte en aqueduc

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 25 mai 2026;

Le < **2026**, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction est modifié de façon à identifier les propriétés des 475 et 479, rue Denison Est comme cas particuliers au niveau de la desserte en aqueduc, de la façon suivante :
 - 2.1. Modifier l'annexe B intitulée « Conditions de délivrance des permis de construction – Cas particuliers » de façon à ajouter au tableau les propriétés suivantes :

Matricule	Nom de rue	Numéro civique
6828250009	Denison Est	475
6828254709	Denison Est	479

3. Le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Sabrina Béland, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Sabrina Béland, greffière adjointe